

IV

VOTES DE LA QUATRIÈME SESSION

Taxation exagérée, dépenses extravagantes

No. 78.—5 décembre 1907. (Voir Procès-Verbaux, page 62).

Amendement Cockshutt à l'adresse en réponse au discours du trône, demandant l'addition des paragraphes suivants à la dite adresse :

" Nous désirons exprimer avec respect le regret que nous éprouvons de ce qu'il n'ait pas été fait mention plus ample, dans le gracieux discours de Votre Excellence, de questions affectant l'intérêt public, et que d'autres matières d'un intérêt public considérable ne s'y trouvent aucunement mentionnées.

" Nous regrettons vivement la gêne financière dont il est fait mention dans le gracieux discours de Votre Excellence et qui a déjà causé de grands inconvénients et des pertes à la population de ce pays. Nous déplorons sincèrement le manque de prudence ordinaire en affaires et de prévoyance de la part des avisours de Votre Excellence, surtout leur extravagance irréfléchie et ruineuse et les taxes exorbitantes imposées au peuple dans le cours des dernières années, toutes ces choses ayant contribué pour beaucoup à cette crise financière. Nous désirons humblement attirer l'attention de Votre Excellence sur le fait que les taxes provenant des douanes et du revenu de l'intérieur, pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907, représentent un total de \$48,751,120, sur la base de douze mois, et que, durant le cours des cinq dernières années, la moyenne des taxes prélevées sur le peuple s'est élevée au chiffre de \$57,105,177 par année; que l'écart de la balance du commerce adverse au Canada a énormément augmenté dans le cours des

deux dernières années, et que, pour les douze mois terminés le 31 août 1907, il s'est élevé à pas moins de \$127,667,841, que les dépenses pour les neuf mois terminés le 31 mars 1907 se sont élevées à un chiffre qui représente \$87,000,000 par année et que la dépense totale, durant les cinq dernières années, a ainsi atteint le chiffre alarmant de plus de \$383,000,000, et dépasse de \$170,000,000 les dépenses de la période correspondante terminée le 30 juin 1896.

" Nous exposons respectueusement et humblement à Votre Excellence que vu les considérations ci-dessus, les affaires du pays n'ont pas été conduites avec la prévoyance, le soin et la prudence raisonnables qui ont présidé à l'administration des institutions financières florissantes du Canada et que nous sommes en droit d'attendre des avisours de Votre Excellence.

Et la question étant mise, l'amendement est rejeté par un vote de 53 contre 95.

Livraison rurale gratuite de la malle

No. 79.—10 décembre 1907. (Voir Procès-Verbaux, page 88).

Amendement Armstrong demandant l'addition suivante à l'adresse en réponse au discours du Trône :

" Nous désirons exprimer le respectueux regret que nous éprouvons de ce que le gracieux discours de Votre Excellence n'ait pas fait une plus ample mention de questions affectant l'intérêt public, et que d'autres matières d'un intérêt public considérable en ont été complètement omises.

" Nous désirons en même temps exprimer humblement notre regret de ce que le gracieux discours de Votre Excellence ne fasse aucunement